

## Circulaire d'information

**INFCIRC/678**  
24 juillet 2006

**Distribution générale**  
Français  
Original : Anglais

---

### Communication datée du 20 juillet 2006 reçue de la mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de la République islamique d'Iran une note verbale datée du 20 juillet 2006, à laquelle était jointe une déclaration de S.E. M. Larijani, Secrétaire du Conseil suprême iranien de sécurité nationale.
2. Conformément à la demande de la mission permanente, la note verbale et sa pièce jointe sont reproduites ci-après pour l'information des États Membres.



*Mission permanente de la*  
**RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN**  
*auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)*  
*Heinestr. 19/1/1 A-1020 Vienne/Autriche*  
**Téléphone: (0043-1) 214 09 71 télécopie: (0043-1) 214 09 73 courriel:**  
**PM.Iran\_IAEA@chello.at**

n° 108/2006

20 juillet 2006

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence et a l'honneur de lui demander de communiquer aux États Membres, en tant que circulaire d'information officielle, et d'afficher sur le site web de l'AIEA librement accessible, la déclaration ci-jointe du 20 juillet 2006 de S.E. M. Larijani, Secrétaire du Conseil suprême de sécurité nationale de la République islamique d'Iran, relative aux questions nucléaires iraniennes.

La mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence les assurances de sa très haute considération



Bureau des relations extérieures  
et de la coordination des politiques  
A l'attention de M. Vilmos Cserveny  
Directeur  
AIEA, B.P. 100,  
A-1400 Vienne

**Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux**

**Texte intégral de la déclaration rendue publique le 20 juillet 2006 par S.E. M. Ali Larijani,  
Secrétaire du Conseil suprême iranien de sécurité nationale, sur le programme pacifique  
de technologie nucléaire de l'Iran**

- Conformément à son programme adopté de production de 20 000 mégawatts d'électricité d'origine nucléaire au cours des 20 prochaines années, la République islamique d'Iran envisage de produire une partie du combustible nucléaire nécessaire à l'intérieur du pays et met tout en œuvre pour y parvenir.
- La République islamique d'Iran est attachée à ses obligations en vertu du TNP, et toutes les activités entreprises jusque-là ont été conformes à ses droits reconnus et inaliénables dans le cadre de ce traité en ce qui concerne l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire. L'Iran n'a jamais rien revendiqué de plus que ses droits, consacrés par le TNP, et dont jouissent tous les autres États Membres.
- Au cours des trois dernières années, la République islamique d'Iran a coopéré pleinement avec l'AIEA dans le cadre de l'accord de garanties généralisées ainsi qu'à travers la mise en œuvre volontaire du protocole additionnel, et même au-delà. En conséquence, l'Iran a permis aux inspecteurs de l'AIEA d'effectuer environ 2 000 journées d'inspection et d'exercer plus de 53 fois le droit d'accès complémentaire sur divers sites dans le pays. Qui plus est, toutes les activités et les installations nucléaires de l'Iran ont été soumises aux garanties de l'AIEA et sont suivies par l'Agence.
- D'après divers rapports de l'AIEA, il n'y a pas de matières nucléaires non déclarées en Iran, des rapports ont été présentés à l'AIEA sur toutes les matières nucléaires de l'Iran et il en a été rendu compte. Qui plus est, l'AIEA a explicitement déclaré qu'il n'y a pas eu de détournement d'activités nucléaires iraniennes vers des programmes d'armes nucléaires.
- Comme l'a indiqué le Directeur général de l'AIEA, la confirmation par l'Agence de l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées dans n'importe quel pays est un processus qui demande beaucoup de temps ; cela n'est pas spécifique à l'Iran car il en est actuellement de même pour 46 pays, dont 14 d'Europe occidentale.
- Ce qui est présenté comme la préoccupation de la communauté internationale concernant le programme nucléaire pacifique de l'Iran n'est que la préoccupation de quelques pays. Les déclarations d'appui au programme nucléaire pacifique de l'Iran, y compris celle rendue publique par 116 ministres des affaires étrangères du Mouvement des non-alignés en Malaisie, celle de 57 ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OCI publiée en Azerbaïdjan et celle du D-8, sont la preuve de l'opposition de l'immense majorité de la communauté internationale à cette approche discriminatoire qui soulève une vive préoccupation de voir créer un précédent illégitime pour empêcher une majorité d'États d'acquérir les technologies nucléaires pacifiques.

Sur la base de ce qui précède :

- 1- La République islamique d'Iran est pleinement attachée à la recherche d'une solution négociée à travers la diplomatie, et est prête à des négociations axées sur les résultats dans des délais mutuellement acceptables.
- 2- Dès qu'elle a reçu l'ensemble de propositions, la République islamique d'Iran s'est réjouie de cette initiative et a commencé à l'examiner positivement et sérieusement au sein de comités d'experts créés à cette fin ; ce travail se poursuit. Il est normal que l'étude approfondie de telles propositions demande un temps raisonnable, et étant donné le sérieux avec lequel la République islamique d'Iran examine l'ensemble de propositions au sein desdits comités, la date du 22 août 2006 a été fixée pour faire connaître ses points de vue.
- 3- La République islamique d'Iran a été surprise que, suite à la première série de négociations préliminaires avec M. Solana à Bruxelles, et alors qu'il ne s'était rien passé d'extraordinaire, il y ait des signes indiquant que certaines parties, en particulier les États-Unis, tentent, en changeant la voie des négociations pour celle du Conseil de sécurité, d'entraver la diplomatie et la négociation, alors que la voie des négociations avec l'Europe est la voie appropriée et prometteuse susceptible de donner des résultats.
- 4- Si la voie de la confrontation est choisie plutôt que celle des négociations, et si des mesures sont prises pour limiter les droits inaliénables de la nation iranienne, alors la République islamique d'Iran n'aura pas d'autre choix que de revoir ses politiques nucléaires. Il convient de souligner que l'Iran ne recherche pas la tension et la confrontation, mais si d'autres créent des obstacles et un environnement tendu, tous seront confrontés à des difficultés.
- 5- La République islamique d'Iran pense que la voie de la négociation, du dialogue et de la compréhension est la plus raisonnable pour résoudre les problèmes et souligne qu'elle est déterminée à la suivre sérieusement. Nous invitons l'autre partie à revenir à la table de négociations.